

2025 numéro 04  
22 janvier 2025

## FiscAlerte – Canada

### L'ASFC met à jour sa liste de vérifications de l'observation commerciale pour 2025

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

L'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC ») a publié sa liste semestrielle des priorités de vérification en matière d'observation commerciale en janvier 2025, insistant sur le déploiement d'efforts continus pour assurer l'observation adéquate des lois commerciales du Canada<sup>1</sup>.

L'ASFC continue de mettre l'accent sur le classement tarifaire, l'établissement de la valeur et la détermination de l'origine comme principaux volets de vérification en matière d'observation, avec l'ajout dans cette mise à jour de nouvelles catégories de produits et de stratégies d'observation.

### Contexte

Pour assurer l'observation commerciale, l'ASFC exige que les importateurs :

- ▶ classent leurs marchandises commerciales sous le classement tarifaire approprié;
- ▶ déclarent adéquatement l'origine et la valeur des marchandises;
- ▶ payent le montant des droits et des taxes approprié sur les marchandises importées.

L'ASFC effectue des vérifications de l'observation commerciale dans le but d'évaluer le respect de la législation douanière et d'assurer l'exactitude des déclarations.

### Priorités de vérification et de conformité

L'ASFC utilise un processus basé sur le risque, qui est effectué de façon continue, pour déterminer les priorités de vérification. Ainsi, elle peut établir de nouvelles priorités de vérification tout au long de l'année ou reporter certaines priorités d'une année à l'autre.

<sup>1</sup> [Vérifications de l'observation commerciale \(cbsa-asfc.gc.ca\).](http://cbsa-asfc.gc.ca)

## Nouvelles priorités de conformité (janvier 2025)

L'ASFC a identifié les nouvelles priorités de conformité ci-dessous :

- ▶ Contingents tarifaires et classement des desserts surgelés comprenant 5 % de produits laitiers
- ▶ Classement tarifaire des gants (3<sup>e</sup> ronde)
- ▶ Taxe sur les produits et services et droits d'accise sur les produits de vapotage et codes d'exemption
- ▶ Vérifications de l'origine des importations visées par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et par l'Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni
- ▶ Vérifications dans le cadre du Programme d'exonération des droits
- ▶ Décrets imposant une surtaxe à la Chine relativement aux véhicules électriques et à l'acier et l'aluminium

### Priorités de vérification : classement tarifaire

Priorités de vérification : classement tarifaire		
Gants (3 <sup>e</sup> ronde)	Sacs (3 <sup>e</sup> ronde)	Volaille de réforme (3 <sup>e</sup> ronde)
Congélateurs et autres appareils pour la production du froid	Laveuses et sécheuses	Lampes et tubes à DEL (2 <sup>e</sup> ronde)
Meubles pour usages non domestiques (4 <sup>e</sup> ronde)	Parties de bicyclettes (3 <sup>e</sup> ronde)	Gants jetables et gants de protection (5 <sup>e</sup> ronde)

### Priorités de vérification : établissement de la valeur

- ▶ Vêtements, 4<sup>e</sup> ronde (numéro(s) du Système harmonisé : chapitres 61 et 62)
  - ▶ L'ASFC a identifié le risque que des importateurs de vêtements ne soient pas en conformité avec certaines dispositions relatives à l'établissement de la valeur de la *Loi sur les douanes*.

### Priorités de vérification : origine

- ▶ Literie et draperie, 3<sup>e</sup> ronde (numéro(s) du Système harmonisé : sous-positions 63.01, 63.02 et 63.03)

- ▶ L'ASFC a identifié le risque que des importations de literie et de draperie effectuées dans des pays signataires de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (l'« ACEUM ») ne soient pas admissibles au traitement tarifaire préférentiel en vertu de l'ACEUM, en raison de l'utilisation d'intrants non admissibles dans la fabrication des marchandises importées.

## Outils de conformité utilisés par l'ASFC

L'ASFC peut aussi utiliser les instruments suivants pour appliquer et faire respecter la *Loi sur les douanes* :

- ▶ La Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC est utilisée pour valider le montant des droits et taxes déclarés et mener des interventions en cas de non-conformité.
- ▶ Les trois outils d'intervention de conformité, décrits ci-dessous, permettent de traiter des transactions spécifiques d'importation de façon plus efficace et ciblée que les vérifications traditionnelles; de plus, ils favorisent l'observation volontaire :
  - ▶ Avis d'observation commerciale : Il s'agit d'une lettre à l'importateur lui demandant de réviser une déclaration lorsqu'il existe un risque de non-conformité. Aucune cotisation monétaire n'est établie à la suite d'un avis d'observation commerciale.
  - ▶ Lettre de validation de l'observation : Il s'agit d'une lettre demandant plus d'information en cas d'inobservation présumée.
  - ▶ Lettre d'observation dirigée : Il s'agit d'une lettre visant les cas d'inobservation connue. Elle est accompagnée d'une cotisation monétaire.

## Retrait du traitement tarifaire de la nation la plus favorisée (la « NPF ») de la Russie et du Bélarus

Le 2 mars 2022, le Canada a éliminé le traitement tarifaire de la NPF pour les marchandises originaires de la Russie ou du Bélarus. Ces marchandises sont maintenant assujetties au tarif général au taux de 35 %.

La liste des marchandises présentement examinées et soumises à une évaluation du risque inclut, sans s'y limiter :

- ▶ les produits en fer ou en acier;
- ▶ les engrais;
- ▶ le pétrole;
- ▶ les métaux non ferreux;
- ▶ les pneus.

Ces marchandises doivent être déclarées en détail sous le tarif général au taux de droits de douane de 35 %, sauf si les marchandises étaient en transit vers le Canada le ou avant le 2 mars 2022.

## Ce que les importateurs doivent retenir

Les importateurs doivent se doter de stratégies d'observation proactives qui comprennent la tenue appropriée des documents et un examen continu des données relatives au classement tarifaire, à l'établissement de la valeur et à la détermination de l'origine.

Les vérifications de l'ASFC peuvent prendre du temps et s'avérer coûteuses pour les importateurs. Les entreprises doivent se montrer proactives en matière d'observation commerciale et s'y engager de manière éclairée. Parmi les meilleures pratiques, mentionnons la mise en place de programmes, de structures et de méthodes aidant les entreprises à maintenir et à améliorer sans cesse leur gestion de la conformité douanière et de l'observation commerciale.

## Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec l'un des professionnels du groupe Commerce international d'EY suivants :

### **Commerce international - EY**

**Sylvain Golsse, associé**

+1 416 932 5165 | [sylvain.golsse@ca.ey.com](mailto:sylvain.golsse@ca.ey.com)

**Kristian Kot**

+1 250 294 8384 | [kristian.kot@ca.ey.com](mailto:kristian.kot@ca.ey.com)

**Joanna Liang**

+1 416 943 5512 | [joanna.liang1@ca.ey.com](mailto:joanna.liang1@ca.ey.com)

**Denis Chrissikos**

+1 514 879 8153 | [denis.chrissikos@ca.ey.com](mailto:denis.chrissikos@ca.ey.com)

### **EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

**Helen Byon, associée**

+1 613 598 0418 | [helen.byon@ca.ey.com](mailto:helen.byon@ca.ey.com)

## **EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur**

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site [ey.com/fr\\_ca/privacy-statement](https://ey.com/fr_ca/privacy-statement). Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site [ey.com](https://ey.com).

### **À propos des Services de fiscalité d'EY**

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques approfondies, sur le plan tant national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts s'ancre dans des connaissances sectorielles pointues. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclaration fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site  
[https://www.ey.com/fr\\_ca/tax](https://www.ey.com/fr_ca/tax).

### **À propos d'EY Cabinet d'avocats**

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [https://www.eylaw.ca/fr\\_ca](https://www.eylaw.ca/fr_ca).

### **À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats**

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site  
[https://www.eylaw.ca/fr\\_ca/services/tax-law-services](https://www.eylaw.ca/fr_ca/services/tax-law-services).

© 2025 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

*La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.*